



**TOUT SUR LA
PRATIQUE**

**DE L'ENREGISTREMENT
À L'ENLÈVEMENT**



VOUS ÊTES UN POINT DE COLLECTE AGRÉÉ... ET MAINTENANT ?

Il y a quelque temps, vous vous êtes inscrit auprès de Recytyre. Vous avez à cet effet rempli les formulaires en ligne requis et ratifié la charte, ce dont nous vous remercions.

VOUS BÉNÉFICIEZ À PRÉSENT DE TOUS LES AVANTAGES D'UN POINT DE COLLECTE AGRÉÉ

IMPORTANT :

Vous avez reçu de Recytyre un numéro d'identification (débutant par "POS" et suivi de 5 ou 6 chiffres). Vous en aurez besoin à chaque fois que vous faites appel à un collecteur homologué pour la collecte de vos pneus usés.

En échange de cette collecte gratuite que vous propose Recytyre, nous vous demandons de respecter les directives que vous retrouverez notamment dans la charte. Ces directives sont simples, mais indispensables afin de garantir une collecte et un traitement durables et de qualité pour vos pneus usés.

Nos délégués sont constamment sur la route afin de vous assister en tant que point de collecte agréé.

Soyez rassuré : ils vous avertiront avant toute visite. Vous pouvez ainsi vous y préparer.

Un exemple : ils vous demanderont peut-être des documents pour vérifier le principe du 1 contre 1 (1 nouveau pneu vendu = 1 pneu usagé accepté). C'est le principe sur lequel tout le système Recytyre est basé. Ou ils vérifient, avec vous, si le stockage de pneus usés se fait selon les règles de l'art...

PLUS D'INFOS À CE SUJET DANS LES PAGES SUIVANTES.



VOUS AVEZ PERDU VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ? OU VOTRE COLLECTEUR NE L'ACCEPTÉ PAS ?

Contactez Recytyre et nous vous viendrons en aide. Vous trouverez nos coordonnées au verso de ce dépliant.



PARCOURIR LA CHARTE ?

Surfez sur recytyre.be/fr/charte

PRÊT À COLLECTER ? PARTEZ !

1. VENDEZ DE NOUVEAUX PNEUS, COLLECTEZ DES PNEUS USAGÉS

En tant que point de vente de nouveaux pneus, vous êtes un point de collecte potentiel de pneus usés. Si vous vendez et/ou montez de nouveaux pneus, vos clients peuvent en effet déposer chez vous un nombre identique de pneus usés.

LE PRINCIPE EST EXTRÊMEMENT SIMPLE :

1 NOUVEAU PNEU VENDU = 1 PNEU USÉ ACCEPTÉ » (LE PRINCIPE DU 1 CONTRE 1).

Une seule exception ici : le remplacement des pneus été par des pneus hiver et vice-versa.

Des particuliers se présentent chez vous avec des pneus usagés sans avoir besoin de nouveaux ?

Vous pouvez les accepter (c'est le principe du 1 contre 0), avec un nombre maximum unique de 4 par famille. Notez bien leurs coordonnées et le nombre de pneus déposés et conservez soigneusement ces données. Elles justifient le fait que vous ayez collecté davantage de pneus usés que vous n'en avez acheté de nouveaux. Pratique en cas de contrôle éventuel !

DEUX 'MARCHÉS'

Le système Recytyre concerne 2 marchés :

1 ... LE MARCHÉ DU REMPLACEMENT

Il s'agit ici de nouveaux pneus placés sur un véhicule en remplacement de pneus usés ou endommagés.

2 ... LE MARCHÉ DU PREMIER MONTAGE

Il s'agit ici de pneus montés sur de nouveaux véhicules. **Attention :** les pneus de nouvelles voitures de tourisme et de petites camionnettes n'en font pas partie. Un règlement distinct s'applique ici. La contribution environnementale est déjà comprise dans la prime de recyclage qui est payée à l'achat du véhicule.





PRÊT À COLLECTER ? PARTEZ !



2. FACTUREZ LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

La contribution environnementale que vous payez à votre fournisseur de pneus et que vous facturez à vos clients est à la base même du système Recytyre. Pour chaque pneu acheté, votre client devra s'acquitter d'une contribution environnementale.

Cette contribution aboutira au final chez Recytyre via les producteurs et importateurs. C'est ainsi que Recytyre finance la collecte et le recyclage des pneus usés.

IMPORTANT : indiquez clairement la contribution environnementale sur une ligne distincte dans toutes vos factures.

Vos **factures d'achat** ne mentionnent aucune contribution environnementale ? Cela signifie sans doute que votre fournisseur n'est pas membre de Recytyre. Dans ce cas, vous êtes probablement vous-même l'importateur des nouveaux pneus et nous ne pouvons que vous inciter à vous faire membre de Recytyre.*

L'affiliation est un statut différent du point de collecte agréé.

Il est dès lors possible que vous soyez tout à la fois :

Membre - en tant que membre, vous payez une contribution unique et vous devez déclarer chaque mois auprès de Recytyre les pneus que vous importez sur le marché belge.

Pour les modalités pratiques, contactez le service aux membres de Recytyre :

membre@recytyre.be

Point de collecte - après votre inscription gratuite en tant que point de collecte, vous bénéficierez de la collecte gratuite de pneus usés.

VOUS TROUVEREZ LA LISTE TARIFAIRE COMPLÈTE DES CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES SUR

recytyre.be/fr/tarifs



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les contributions sont déterminées par type de pneu et approuvées par les autorités. Les différences de contribution sont logiques, car les frais d'enlèvement et de traitement pour un gros pneu de tracteur, par exemple, sont bien plus élevés que ceux pour un pneu de voiture ou de moto.
- La contribution environnementale reflète le coût effectif pour la collecte et le traitement du pneu à la fin de sa vie.
- Aucune contribution environnementale n'est exigée pour des pneus rechapés et pour les pneus d'occasion.

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET REPRISE DE PNEUS USÉS LORS DE LA VENTE DE PNEUS NEUFS PAR UN DÉTAILLANT BELGE

 Vente et/ou montage de pneus neufs par le détaillant belge	FACTURATION DE LA CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ?	REPRISE GRATUITE DES PNEUS USÉS ?	QUANTITÉ MAXIMALE DE PNEUS USÉS REPRISES
 Vente au détail de pneus neufs avec montage : sur véhicule immatriculé en Belgique ou sur véhicule immatriculé à l'étranger.	✓	✓	Equivalente à la quantité de pneus neufs achetés et montés
 Vente au détail de pneus neufs sans montage : à un client belge .	✓	✓	Equivalente à la quantité de pneus neufs achetés
 Vente au détail de pneus neufs sans montage : à un client non belge .	✓ (*)	✓ (*)	Equivalente à la quantité de pneus neufs achetés
 Montage de pneus neufs non fournis par le détaillant : sur véhicule immatriculé en Belgique ou sur véhicule immatriculé à l'étranger.	✓ (**)	✓	Equivalente à la quantité de pneus neufs montés
 Vente de pneus d'occasion avec ou sans montage.	✗	✗	PAS DE REPRISE

Ces dispositions sont d'application pour toute vente au détail de pneus neufs en Belgique.

Sauf dans les deux cas mentionnés ci-dessous cf. (*) et (**), le détaillant belge est tenu de facturer la contribution environnementale Recytyre correspondante au type de pneus acheté à tous ses clients et ceci, également au client étranger.

(*) Pour les détaillants qui sont également membres de Recytyre, les pneus neufs vendus à un client étranger, détenteur d'un numéro de TVA étranger, peuvent faire l'objet d'une déclaration d'export. Dans ce cas, le détaillant ne comptabilisera pas de contribution environnementale. Pour se faire, il faut que le détaillant s'assure :

- que la contribution environnementale Recytyre ait déjà été payée à son fournisseur ou à Recytyre;
- qu'il soit en mesure d'apporter la preuve de la facturation à un numéro de TVA étranger;
- que les pneus usés remplacés ne sont pas laissés au détaillant.

(**) Si le client peut fournir la preuve que la contribution environnementale Recytyre a été payée à l'achat des pneus (contribution environnementale sur facture d'achat faisant foi)



QUELS PNEUS UN COLLECTEUR HOMOLOGUÉ ENLÈVE-T-IL GRATUITEMENT ?

OK POUR ENLÈVEMENT GRATUIT PNEUS DE :

- ✓ voitures de tourisme
- ✓ 4x4 (tout-terrain)
- ✓ camionnettes
- ✓ véhicules utilitaires légers
- ✓ camions
- ✓ autobus
- ✓ motos
- ✓ scooters
- ✓ quads
- ✓ karts
- ✓ tondeuses
- ✓ brouettes
- ✓ agriculture
- ✓ construction de routes
- ✓ industrie

PAS



D'ENLÈVEMENT GRATUIT

COMMENT POUVEZ-VOUS DÈS LORS VOUS EN DÉFAIRE ?

- PNEUS USÉS PROVENANT DE STOCKS HISTORIQUES, DE SILOS AGRICOLES OU DE DÉCHARGES, DE L'ÉTRANGER OU D'UNE CASSE. CES PNEUS NE FONT PAS PARTIE DU SYSTÈME RECYTYRE. UN COLLECTEUR HOMOLOGUÉ NE LES ENLÈVERA DONC PAS GRATUITEMENT, CAR AUCUNE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE N'A ÉTÉ PAYÉE POUR CES PNEUS.
- PAS D'ENLÈVEMENT GRATUIT NON PLUS POUR DES PNEUS D'OCCASION OU DE VÉLO.

FAITES-LES ENLEVER CONTRE PAIEMENT PAR UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE. IL S'AGIRA PEUT-ÊTRE DE LA MÊME ENTREPRISE QUI VIENT CHERCHER GRATUITEMENT VOS PNEUS "RECYTYRE", MAIS VOUS RECEVREZ CETTE FOIS UNE FACTURE POUR CES PNEUS.



Si un **agriculteur ou un collecteur non enregistré** vous demande de vieux pneus : ne le faites pas ! De tels pneus sont considérés comme des déchets et une autorisation spéciale est exigée pour leur transport. Ne confiez jamais des pneus usagés à des **institutions non agréées**.

VOTRE ESPACE DE STOCKAGE :

VOICI COMMENT CONSERVER CORRECTEMENT VOS PNEUS USÉS

1 Veillez à ce que le sol soit **étanche** et intègre un système d'écoulement des eaux et/ou un conteneur.

.....

2 **Recouvrez** l'espace où vous empilez les pneus (ils doivent rester au sec).

Si c'est en plein air :

- conteneur fermé ou conteneur bâché
- casiers avec au minimum un auvent ou une bâche

Les pneus entreposés en plein air accumulent les eaux de pluie, augmentant ainsi leur poids - et donc les coûts de la collecte. Personne n'aime payer pour de l'eau de pluie, Recytyre pas plus que d'autres.

.....

3 **Évitez** que des tiers puissent accéder à l'espace de stockage.

.....

4 Empilez-les **correctement**, toujours par type de pneu.



CONTENEUR



PALETTE



SUR LE SOL

.....

5 Conservez **à l'écart** des autres pneus usés (entrant dans le système Recytyre) les pneus usés que vous avez échangés lors de l'achat de pneus d'occasion (qui n'entrent donc pas dans le système Recytyre).

CONSERVEZ LES PNEUS USÉS EN BON ÉTAT



Sec, exempt de toute eau
(non remplis d'eau).

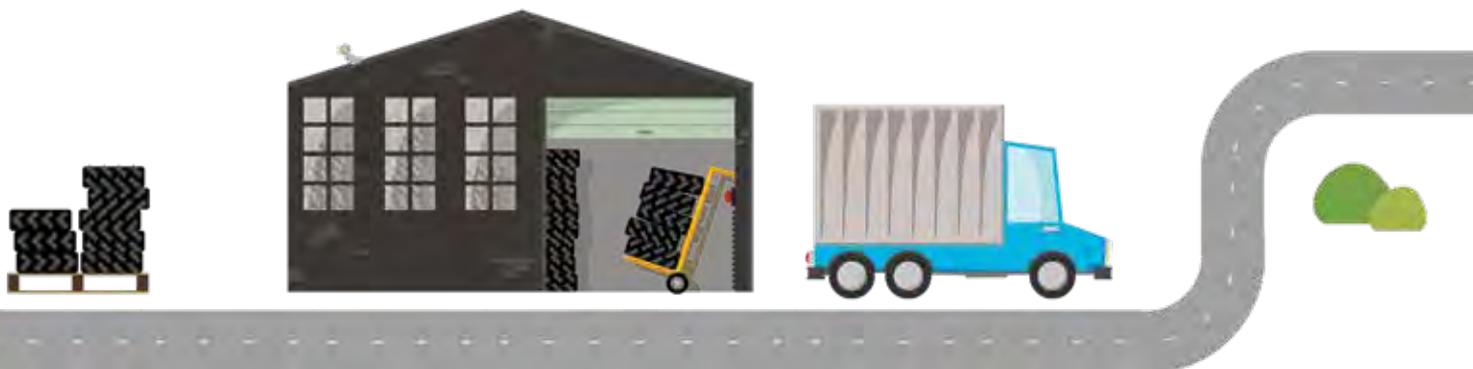


Sans la jante.



Propre, exempt de peinture
ou de produits chimiques.

COLLABORER AVEC VOTRE COLLECTEUR EN TOUTE FLUIDITÉ



1. COMMENT CHOISIR UN COLLECTEUR ?

Rendez-vous sur recytyre.be/fr/collecteurs

et faites votre choix au sein de la liste des collecteurs homologués.



2. QUAND CONTACTER VOTRE COLLECTEUR ?

Contactez le collecteur dès que vous avez accumulé suffisamment de pneus.

- À partir de 500 kg ou 65 pneus usés de véhicules personnels.
- À partir de 1.000 kg pour l'enlèvement de pneus usés de type agricole, construction de routes ou industrie.

Remettez au collecteur tous les pneus démontés. **Attention** : jamais plus d'un pneu usagé pour tout nouveau pneu monté.

Comme dit précédemment : grâce au système Recytyre, l'enlèvement est gratuit, le client ayant déjà payé la contribution environnementale lors de l'achat de nouveaux pneus.

Le collecteur pourra toutefois vous facturer les coûts d'un conteneur, de casiers ou de tout autre matériel qu'il mettrait à votre disposition pour le stockage de vos pneus usés. Il fixe librement les tarifs pour ce matériel.

Pour les pneus usés qui ne sont pas soumis au système Recytyre ou pour d'autres biens (par ex. roues, pare-boue, chambres à air, autres produits en caoutchouc), il est possible qu'il vous demande un tarif.

Le collecteur apportera les pneus à des entreprises de (pré-)traitement. C'est à partir de ce moment que débute le véritable processus de recyclage.



3. À QUOI FAIRE SPÉCIALEMENT ATTENTION LORS DE L'ENLÈVEMENT ?

Lors de chaque enlèvement, demandez au collecteur un formulaire d'identification mentionnant clairement le nombre de pneus (exprimé en kg) et vos données administratives. Signez ce document et conservez-le précieusement. En cas de contrôle éventuel, vous devrez être en mesure de présenter ce formulaire ainsi que les factures d'achat des nouveaux pneus (et éventuellement les données des collectes 1 contre 0).

Après l'enlèvement, le collecteur entrera sa charge dans un système informatique et vous recevrez automatiquement un e-mail reprenant ces données. Celles-ci ne correspondent pas aux données figurant sur le formulaire d'identification ? Signalez-le aussitôt via

pos.fr@recytyre

CONSEIL

CONSERVEZ TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA COLLECTE DE PNEUS USAGÉS DANS LA FARDE DE RANGEMENT PRATIQUE DE RECYTYRE.

4. DANS QUELS DÉLAIS S'EFFECTUE LA COLLECTE ?

L'enlèvement de pneus de moteurs, scooters, karts, brouettes, tondeuses, quads, voitures de

tourisme, 4x4, camionnettes et véhicule légers, camions et autobus est garanti endéans un délai maximum de **10 jours**.



Pour les pneus de type agriculture, construction de routes et industrie, ce délai est de **20 jours**.



EN RÉSUMÉ : LES AVANTAGES DU SYSTÈME RECYTYRE

1

OFFRE DE SERVICE GRATUITE

La contribution environnementale que vous payez pour chaque pneu importé ne vous coûte rien, au final : vous la portez en compte à vos clients. L'enlèvement des pneus usés est lui aussi gratuit. Nous finançons celui-ci grâce à la contribution environnementale que les clients paient à l'achat de nouveaux pneus, à condition que vous optiez pour un collecteur agréé Recytyre.

Attention : les enlèvements ne seront gratuits qu'**après** votre agrément en tant que point de collecte et l'obtention d'un numéro d'identification de Recytyre.

2

PAS DE PROBLÈMES DE STOCKAGE

La fluidité des collectes vous assure de ne rencontrer aucun problème de stockage inutile.

3

VOUS RESPECTEZ LA RÉGLEMENTATION

Le système Recytyre vous offre des garanties. Vous collaborez à un système efficace et écologique qui respecte pleinement la législation. En faisant appel à un collecteur homologué par Recytyre, vous êtes à 100% tranquille. La collecte, le traitement et le recyclage se déroulent correctement et de façon éco-responsable.

4

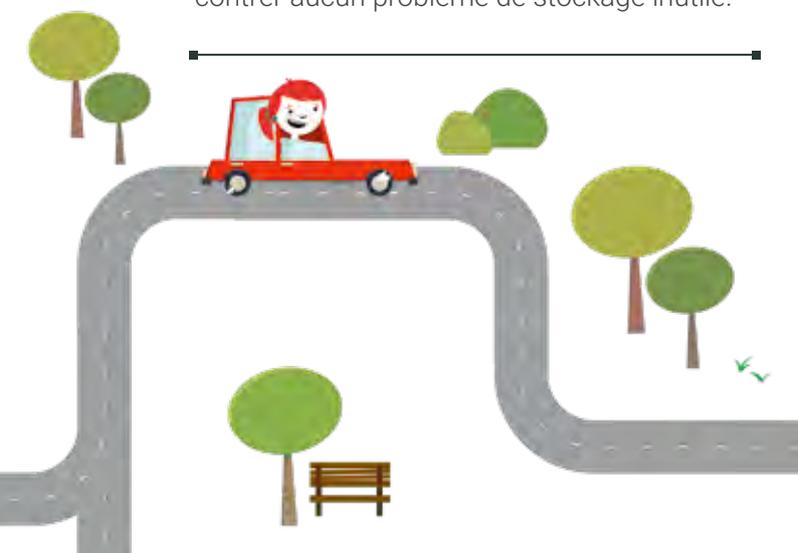
ADIEU LA PAPERASSERIE

Recytyre prend en charge le volet administratif. Ce qui vous laisse ainsi plus de temps pour vous concentrer sur vos affaires.

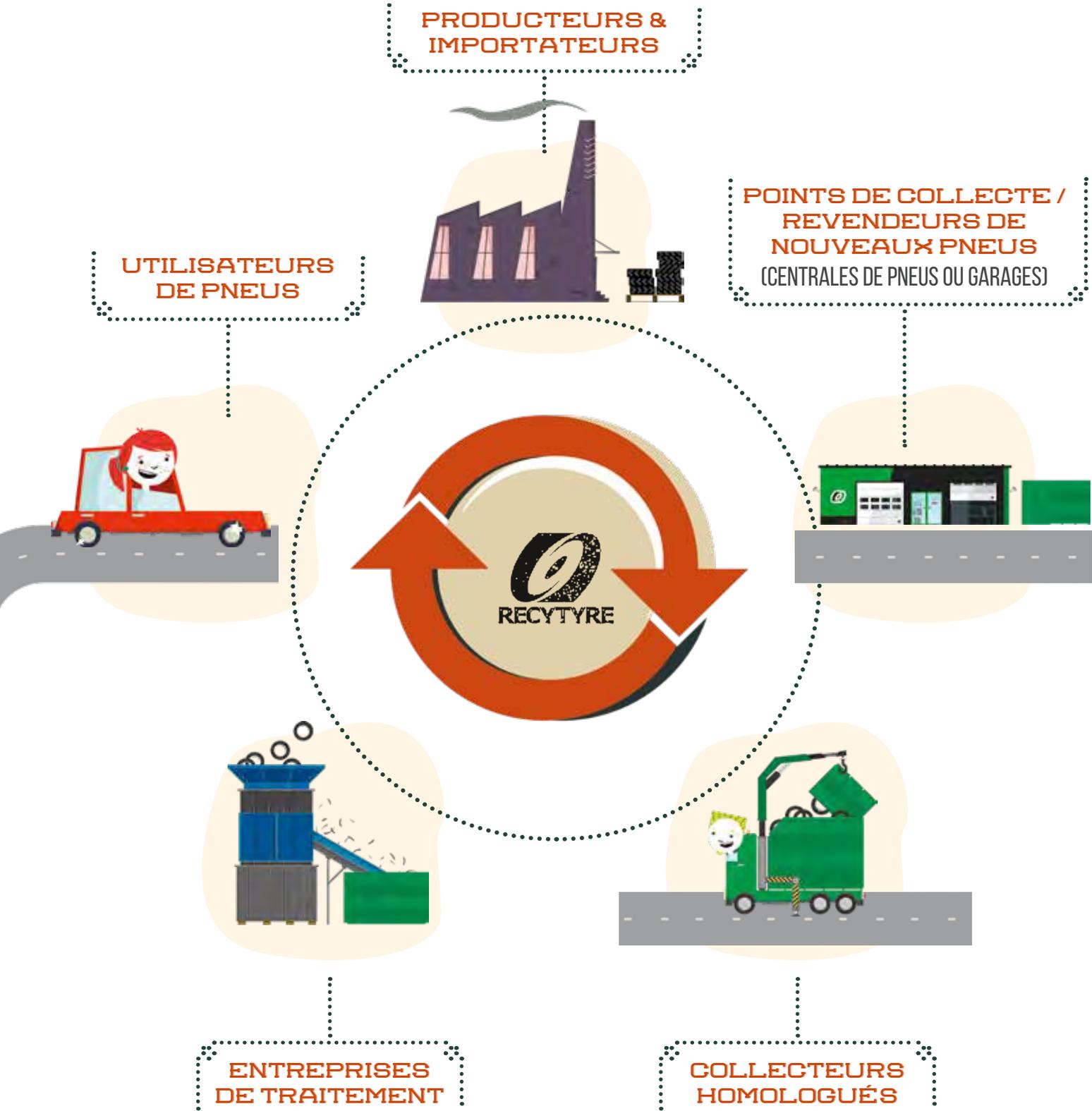
5

TOUT LE MONDE Y GAGNE

Vos clients sont satisfaits, car ils apprécient votre service. Vous êtes satisfait, car vous vous défaites de vos pneus usés en toute légalité. Et même la nature est heureuse, car plus de 90 % des pneus seront utilisés à des fins de recyclage, tandis que moins de 10 % serviront de combustible pour l'industrie.



RECYTYRE COMME PLAQUE TOURNANTE



VOS PERSONNES DE CONTACT CHEZ RECYTYRE :



PATRICK GATZ

RETAIL

✉ patrick.gatz@recytyre.be

☎ 02 881 10 27

👉 Votre interlocuteur privilégié chez Recytyre pour tous les points de collecte francophones.



FRÉDÉRIC MASSON

MERCHANDISING

✉ frederic.masson@recytyre.be

☎ 02 881 10 33

👉 Votre interlocuteur privilégié chez Recytyre pour tous les points de collecte néerlandophones.



DAVID MARCELIS

FIELD SUPPORT

✉ david.marcelis@recytyre.be

☎ 02 881 10 29

👉 Votre interlocuteur pour tout problème ou question traitant de la relation avec votre collecteur. Est chargé du suivi, du reporting et de l'analyse de toutes les activités de collecte.



STEVEN BASTIAENS

LOGISTICS

✉ steven.bastiaens@recytyre.be

☎ 02 881 10 26

👉 Responsable de l'approbation, du suivi, du reporting et de l'analyse/évaluation de tous les collecteurs, centres de pré-traitement et centres de traitement.



BRUNO VAN DAMME

COO

✉ bruno.vandamme@recytyre.be

☎ 02 881 10 25

👉 Dirige l'équipe opérationnelle et a la responsabilité finale sur toutes les activités opérationnelles : de la collecte au traitement en passant par le pré-traitement.



PLUS D'INFOS SUR RECYTYRE ?

Consultez www.recytyre.be

